Image not found or type unknown

Défaut d'assurance du bailleur

Par **stephane240859**, le **14/01/2015** à **08:09**

Bonjour,
Nous louons un local commercial contiguë au logement du bailleur. Suite au passage d'un cyclone certaines réparations lui incombant non pas été réalisées comme la notion du clos et du couvert l'exigent. Apres 6 mois d'attente et une mise sous pression, il s'est exécuté.Cependant nous avons compris que le bailleur n'était en fait pas assuré ni personnellement pour son habitation ni pour le local qu'il nous loue. Nous avons compris qu'en fait il s'était installé à cet endroit il y a de cela des années et que personne ne lui a jamais rien dit (commun à la Réunion parait il). Il serait donc bailleur mais non propriétaire. Cela veut dire que si un sinistre touchait sa maison et donc notre SARL par extension, nous perdrions tout. Merci de nous dire ce que nous pouvons faire et si nous pouvons arrêter de payer le loyer ou du moins le réserver sur un compte à part.
Merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés